AR Prefecture
047-214701955-20260320-DEL030_2026-DE
Reçu le 24/03/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 mars 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

OBJET :
Election des membres du Conseil municipal au conseil d'administration du Conseil Communal d'Action Sociale

N° 030/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 16 mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Serge ARNAUNE, Doyen de l'Assemblée.

Etaient présents : Nicolas LACOMBE, Edith BUSQUET, Hugues DAVID Evelyne CASEROTTO, Patrick GOLFIER, Najet EL-KAHIRI, Manu VICENTE, Mélanie SERRES-SOLANO, Jean-François TUFFERY, Marie-Ange PRADO, Daniel ESSERTEL, Stéphanie GARBAY, Serge ARNAUNE, Françoise MEDECIN, Marc GELLY, Aurore FONTANEL, Frédéric SANCHEZ, Laurence QUATRE, Jean-Jacques SERVOLLE, Josiane DARRAC, Frédéric TAROZZI, Myriam TESSARIOL, Yannick DULOUARD, Charlie BARRERE, Charline SANSAN, Jean-Luc GUERY, Helena POTIER, Michel FRANCOISE.

Absente excusée :
Marie LAPORTE qui a donné pouvoir à Edith BUSQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Edith BUSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 19 février dernier a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Edith BUSQUET

Par la précédente délibération, vous venez de fixer à 6 le nombre d'administrateurs élus devant siéger au conseil d'administration du CCAS.

Je vous propose donc de procéder maintenant à l'élection de ces 6 membres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et au scrutin secret.

AR Prefecture
047-214701955-20260320-DEL030_2026-DE
Reçu le 24/03/2026

Les deux assesseurs désignés pour tenir le bureau de vote sont :
- Madame Charline SANSAN
- Monsieur Charlie BARRERE

Le bureau de vote est en place, les candidatures sont recueillies.

Se porte candidate la liste suivante :

- Edith BUSQUET
- Najet EL-KHAIRI
- Evelyne CASEROTTO
- Charline SANSAN
- Françoise MEDECIN
- Daniel ESSERTEL

Il est proposé de procéder au vote selon les règles énoncées précédemment.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu les articles L123-6 et R 123-7 à R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Considérant l'exposé du rapporteur,
Après dépouillement,
DECIDE A L'UNANIMITE

➢ **D'ELIRE** les membres suivants pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS :

- Edith BUSQUET
- Najet EL-KHAIRI
- Evelyne CASEROTTO
- Charline SANSAN
- Françoise MEDECIN
- Daniel ESSERTEL

Les intéressés déclarent accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

Le Secrétaire de séance,